



## 1. Est-ce que je peux voyager en dehors du Portugal avec mon Titre de Séjour périmé, moyennant le Décret-Loi portugais qui prolonge la validité des documents jusqu'au mois 06/2025 ?

**Les documents et les visas concernant la permanence au Portugal, dont la validité a expiré le 22 février 2020, sont valables jusqu'au 30 juin 2025.** Ces documents **sont acceptés par les organismes portugais**, selon l'article 16, ns 1 à 8 du Décret-Loi portugais n° 10/A/2020, du 13 mars, tel qu'amendé par le Décret-Loi portugais n° 41-A/2024, du 28 juin, comme par exemple Instituto de Emprego e Formação Profissional [*Institut de l'emploi et de la formation professionnelle portugais*], Finances publiques portugaise, Segurança Social [*Sécurité Sociale portugaise*], Serviço Nacional de Saúde [*Service National de Santé portugais*], Mairies Municipales, Paroisses Municipales, Banques et Employeurs.

**La prolongation de la validité de ces documents et des visas est circonscrite au Portugal**, ce qui est une obligation des autorités portugaises, étant donné que l'entrée et la circulation dans d'autres pays membres de l'Espace Schengen continuent à obéir aux règles du Code Frontières Schengen.

## 2. Est-ce que je peux voyager en dehors du Portugal avec seulement le récépissé de la demande d'admission d'autorisation de séjour ?

**Non.** Le récépissé de la demande d'admission d'autorisation de séjour n'est pas un titre de voyage. Par conséquent, il ne peut pas être utilisé pour circuler dans d'autres pays membres de l'Union Européenne.

Si vous voulez sortir du Portugal vous devez posséder un document de voyage en cours de validité et vous devez obéir aux règles en vigueur dans le pays où vous vous déplacez.

### 3. Comment puis-je renouveler mon Titre de Séjour?

Les demandes de renouvellement de Titre de Séjour temporaire et permanent doivent être présentées personnellement auprès d'un **Guichet du IRN [Institut des Registres et du Notariat portugais]**, moyennant la prise de rendez-vous.

AIMA, est responsable seulement de la réception des demandes de renouvellement d'Autorisation de Résidence pour Activité d'Investissement et pour les Victimes de la Traite des Êtres Humains ou de la Lutte contre l'Immigration Irrégulière.

Pour obtenir plus d'informations veuillez consulter:

<https://irn.justica.gov.pt/Servicos/Cidadao/Renovar-autorizacao-de-residencia/Renovacao-de-residencia-perguntas-e-respostas>

### 4. J'ai perdu mon Titre de Séjour. Que dois-je faire?

Vous devez demander un duplicata du Titre de Séjour en cas de perte ou d'égarement, de destruction, de vol simple ou vol aggravé, y joindre la déclaration de vol/perte qui a été présenté auprès des forces de sécurité portugaises, et prendre rendez-vous auprès du Centro de Contacto [*Centre de Contact*] de AIMA au numéro **(+351) 217 115 000**, disponible tous les jours ouvrés, de 8h00 à 20h00, ou par courrier électronique à l'adresse [geral@aima.gov.pt](mailto:geral@aima.gov.pt).

### 5. La remise du Titre de Séjour, à son titulaire en personne, auprès d'un Bureau de AIMA, lorsqu'il a été délivré, a-t-il des coûts?

Selon l'Arrêté portugais nº 307/2023, du 13 octobre, l'existence de taxes sont dues lors de la remise en personne du Titre de Séjour d'un montant de **28,50 euros**.



## 6. Comment puis-je modifier les données de mon Titre de Séjour?

Pour modifier les données du Titre de Séjour vous devez prendre rendez-vous auprès du Centro de Contacto AIMA [*Centre de Contact de AIMA*] au numéro **(+351) 217 115 000**, disponible tous les jours ouvrés, de 8h00 à 20h00, ou par courrier électronique, à l'adresse : [geral@aima.gov.pt](mailto:geral@aima.gov.pt).

## 7. Est-ce que je peux requérir le certificat de comptage du temps de séjour auprès de n'importe quel Bureau AIMA?

**Oui.** N'importe quel Bureau AIMA peut délivrer un certificat de comptage du temps de séjour, à des fins de nationalité et à d'autres fins, sachant que cette demande devra être déposée, de préférence, auprès du Bureau AIMA, le plus proche de votre lieu de résidence.

À cet effet, vous devrez consulter le site de AIMA ([www.aima.gov.pt](http://www.aima.gov.pt)), les horaires disponibles et remplir le formulaire disponible en téléchargement sur le link : <https://aima.gov.pt/media/pages/documents/d1967cd110-1714485830/modelo-7.pdf>